



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Alain Wiard, Philippe Desprez, Jan Verbeke, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Sandra Ferretti, Laurence Dehaut, Gabriel Persoons, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAH, Laura Squartini, Rachida Moukhliise, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Christine Roisin, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Eric Godart, Martin Casier, Joëlle Van den Berg, Laurent Van Steensel, *Conseillers*.

Séance du 23.04.19

#Objet : Interpellation de Laura Squartini à propos du PAVE, du plan diversité et de la Charte relative à l'intégration de la personne handicapée.#

Séance publique

Suite à la commission budget, nous recevions début du mois le PAVE ou *le plan d'accessibilité des voiries et des espaces publics* dont la lecture a soulevé chez moi quelques interrogations et sur lesquelles je souhaiterais me pencher.

L'accessibilité ne doit pas se voir seulement dans le cadre de la mobilité, mais bien dans un cadre de vie global. Quant aux personnes concernées, il s'agit des personnes en fauteuil roulant ou porteur d'un handicap qu'il soit physique, visuel, auditif, intellectuel, etc de leur(s) aidant(s), mais également des parents avec leur poussette, des personnes se déplaçant à l'aide d'une canne ou d'un déambulateur ou encore des livreurs.

Pourriez-vous tout d'abord en deux mots nous dresser le contexte de la réalisation de ce PAVE et ensuite nous faire part de votre avis sur son bilan assez mitigé ?

Par ailleurs, faisant suite à plusieurs interventions lors de la précédente législature notamment des interpellations de Martine Payfa (20 mars 2018) et de Michel Colson (21 mars 2017) relatives aux PMR et aux personnes porteuses d'un handicap, je souhaiterais aujourd'hui faire le point sur la situation et vous poser les questions suivantes :

1. Où en est on avec le plan diversité de la commune, le groupe de travail et les subsides y afférents ?
2. Quel est le nombre de personnes ayant un handicap reconnu, engagées au sein de l'administration au 31 décembre 2018. Qu'en est-il depuis que les conditions ont été élargies ?
3. Même question en ce qui concerne les stages ?
4. Quelle est la proportion de masse salariale que ce nombre représente ?
5. Y a-t-il eu des personnes ayant un handicap qui ont été engagées par l'administration, mais qui n'ont pu être maintenues à l'emploi ? Si oui, combien ?
6. Combien de marchés publics ont été confiés à des entreprises de travail adapté (ETA) par la commune depuis cette interpellation ? D'autres conventions avec ces entreprises de travail adapté ont-elles été signées ?

7. Dans les clauses sociales intégrées le cas échéant à nos appels d'offres, certaines prévoient-elles la remise au travail des personnes ayant un handicap reconnu ?
8. Quel est le plan d'action du Collège en la matière et quelles sont les mesures envisagées pour atteindre la proportion des membres du personnel ayant un handicap reconnu prévue par la réglementation régionale ?
9. Qu'en est-il de l'intégration des personnes porteuses d'un handicap du côté des politiques scolaires et sportives ?

Enfin, j'ai encore une myriade de questions qui pourraient, certainement pour une grande partie, trouver leur réponse dans le rapport annuel sur la Charte communale de l'intégration de la personne handicapée. Dès lors pensez-vous pouvoir nous le transmettre rapidement ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 24 avril 2019

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Olivier Deleuze